



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence

2ème année

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Licence

2ème année

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)

est composée comme suit :

- **Mme Mariana TEIXEIRA PUJOL, Maître de Conférences Présidente**
- **Mme Anne KIMMEL-ALCOVER, Maître de Conférences**
- **M. Mousa THIOYE, Professeur des Universités**

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 03/04/2026

Hugues KENFACK
Président

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante
Université Toulouse Capitole


Cosima BLUNIZ